

13 Juillet 2018

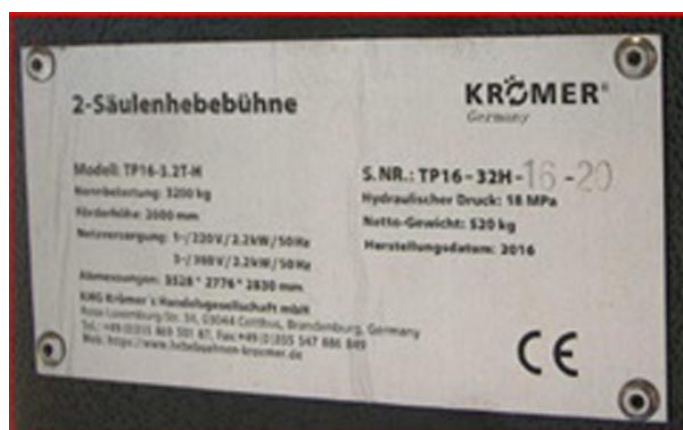
IA 18122

Signalement de non-conformités sur des ponts élevateurs 2 colonnes

Dans le cadre de l'action européenne de surveillance du marché des ponts élévateurs (action JAMACH), des non-conformités ont été mis en évidence sur des ponts élévateurs 2 colonnes. Ces informations nous ont été transmises par le Ministère du Travail.

Au niveau français, des fiches alertes ont été établies pour deux ponts élévateurs :

1^{er} pont élévateur non conforme



Marque : **KROMER**

Type : Pont élévateur 2 colonnes

Modèle : **TP 16-3.2T-H**

Principales non conformités constatées :

- Contrôle des mouvements : Le dispositif de verrouillage des bras n'a pas résisté à un effort de traction inférieur aux exigences de la norme EN 1493. La couronne dentée s'est arrachée avec un effort de traction de 110 daN. L'ensemble aurait dû résister à 225 daN sans rupture.

=> risque de chute du véhicule et écrasement de l'opérateur

- Risque liés aux éléments mobiles : Absence de protection contre les risques de pincements entre les chaînes et poulies,

- Concernant l'alimentation en énergie autre qu'électrique : En cas d'éclatement ou de fuite des flexibles hydrauliques, les bras support de charge peuvent descendre de manière incontrôlée,

2ème pont élévateur non conforme



Marque : **Prestige Lift**

Type : Pont élévateur 2 colonnes

Modèle : **AA-2PCF 50**

Principales non conformités constatées :

- Contrôle des mouvements : Le dispositif de verrouillage des bras n'a pas résisté à un effort de traction inférieur aux exigences de la norme EN 1493. Les dents se sont rompues avec un effort de traction de 160 daN. L'ensemble aurait dû résister à 303 daN.

=> risque de chute du véhicule et écrasement de l'opérateur

- Risques liés aux éléments mobiles : La protection des pieds n'est pas assurée,

- Résistance mécanique : Les essais de fonctionnement réalisés avec la charge nominale et les essais dynamiques (charge nominale +15%) se sont révélés non satisfaisants car les vérins et les colonnes se sont déformés. Les essais statiques effectués avec une charge d'essai égale à 128% de la charge nominale ont montré des déformations importantes ce qui a entraîné l'arrêt des essais.

Les suites données aux actions de contrôles :

- le fabricant KROMER a retiré volontairement du marché son pont qui n'est plus disponible à la vente,

- pour PRESTIGE LIFT, sans réponse de leur part après plusieurs relances, le Ministère du Travail envisage de procéder à l'interdiction de mise sur le marché du modèle AA-2PCF 50. ■